



## **CONSEIL MUNICIPAL : PROCES-VERBAL DE SEANCE**

Le Conseil Municipal, de la commune de **Hérouville-en-Vexin**, s'est réuni en Mairie,

**Le mercredi 15 mai 2024 à 19 heures 00 minutes**

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire**.

**Etaient présents** : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC, M. LECOMTE, Mme PETEL, M. SINGEOT.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés** : Mme BUSSELL (pouvoir à M. BAERT), Mme CAPRON (pouvoir à Mme LEBLANC), Mme CHANTEPIE, M. CHAUVIN, M. DONET.

**A été élue secrétaire** : Mme LEBLANC

Concernant l'approbation du procès-verbal de séance du vendredi 15 décembre 2023, Mr Albert GARDET suggère que le titre du point : subvention aux associations soit modifié car la coopérative scolaire n'est pas une association.

Approbation de la modification du titre : Subventions 2024

Ce procès-verbal de séance sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

### **ORDRE DU JOUR :**

**1/ PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

**2/ LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS AVEC CITÉO**

**3/ CARTES SCOLAIRES 2024/2025**

**4/ QUESTIONS DIVERSES**

- City Park
- Centre Bourg
- Mobilier salle du conseil municipal
- Fête champêtre
- Election Européennes
- Entretien cimetière

### **1/ PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire explique que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique

territoriale a été mis en place par l'Etat. Le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement. Cette prime va permettre d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics et elle sera versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ACCEPTE**, que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle soit versée aux agents remplissant les conditions réglementaires.

## **2/ LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS AVEC CITÉO**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes souhaite engager un projet de convention avec la société Citéo pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Cet engagement consiste à ce que la société Citéo reçoive de ses adhérents des contributions qui lui permettent notamment de financer les communes affiliées, qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

La commune doit donc délibérer afin d'autoriser la Présidente de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes à signer la dite convention.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ACCEPTE** le contenu de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus de Citéo.

**AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes à signer ladite convention avec la société Citéo.

## **3/ CARTES SCOLAIRES 2024/2025**

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années maintenant, la commune prend en charge une partie des frais des cartes de transports scolaires.

Comme l'année passée, il y a 4 titres de transports différents, à savoir :

- Pour le collège d'Auvers-sur-Oise,
- Pour le lycée Camille Pissarro de Pontoise ou tout autre établissement secondaire du secteur scolaire de Pontoise (ligne régulière), la **carte Optile**,
- Pour tout autre établissement du secondaire, hors secteur scolaire, la **carte Imagin'r**,
- Pour tout autre moyen de transport qui concerne les établissements d'enseignement scolaire, hors secteur scolaire.

-

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DÉCIDE** de reconduire cette aide accordée aux familles,

**DÉCIDE** pour l'année 2024/2025 et pour les étudiants habitant Hérouville-en-Vexin :

- Une participation de 45 euros pour le collège d'Auvers-sur-Oise,
- Une participation de 45 euros pour la carte Optile (Pontoise et ce jusqu'à 18 ans),
- Une participation de 110 euros pour la carte Imagin'r, et ce jusqu'à 26 ans,
- Une participation de 110 euros pour tout autre moyen de transport concernant les établissements d'enseignement scolaire et ce jusqu'à 26 ans.

#### **4/ QUESTIONS DIVERSES**

- **City Park** : Fin avril, la dalle a été coulé, mais à ce jour pas de date pour la continuité des travaux.

- **Centre Bourg** : Un chiffrage plus précis des travaux du centre bourg, nous a été transmis. L'estimation prévisionnelle est de 2 995 000 € HT. Une réunion a eu lieu avec les financeurs potentiels qui estiment que la commune devrait pouvoir bénéficier de 80% de subventions.

- **Mobilier salle du conseil municipal** : Monsieur le Maire souhaite remplacer le mobilier de la salle du conseil municipal qui devient vétuste. Nous recherchons du matériel mieux adapté car ce mobilier est utilisé lors des mariages ou autres cérémonies.

- **Fête champêtre** : Samedi 29 juin dans le jardin de la mairie à partir de 18h30.

- **Elections Européennes** : Elles se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 20h.

- **Entretien cimetière** : A ce jour, l'entretien du cimetière est fait par notre agent technique qui doit louer une déplaqueuse à gazon, afin de désherber les allées gravillonnées. Cette manœuvre n'est pas faite assez régulièrement et cela devient donc vite problématique. Il est donc prévu que jusqu'à la fin de cette année, notre agent passe une demi-journée par semaine à désherber le cimetière, afin que celui-ci reste propre. Il sera peut-être envisagé une autre solution, l'année prochaine.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.**

**La secrétaire de séance**  
**LEBLANC Audrey**



**Le Maire,**  
**Eric BAERT**

